AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023049-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 049**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 19/06/2023

Membres en exercice : 43 présents : 23 Votants : 28 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 28

SEANCE du 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt -trois le Mercredi 28 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Chadron.

Membres présents : Bruchet Corinne, Roudil Aymeric, Brun François, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Dessalces-Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Sagueton Stéphane, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès,Ferret André, Sivet Martine, Delaigue Stéphanie, Allary Jean-Pierre.

Procuration de : Mauté Annie à Bresselle Pierre, Behar Daniel à Ferret André, Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès, Abrial Raymond à Allary Jean-Pierre, Cabanes François à Sivet Martine

Secrétaire de séance : Roudil Aymeric

OBJET : Dossier Aide immobilier d'entreprise – SAS Fabien MICHEL

Vu la délibération 2022.33 autorisant la signature d'une convention cadre de délégation partielle au département des aides à l'immobilier d'entreprise,

Vu la demande de la société SAS Fabien MICHEL,

Il convient de délibérer sur le montant de l'aide allouée par la communauté de communes au projet immobilier de la SAS Fabien MICHEL et d'autoriser le président à signer la convention d'aide tripartite avec le département,

Compte tenu de la nature du projet la communauté de communes propose d'octroyer une aide de 4% de l'assiette éligible soit 144 186,90 € x 4 % = 5767 € conformément à la convention de délégation.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- vote une aide de 5767 € en faveur de la SAS Fabien MICHEL à verser directement à l'entreprise

- autorise le président à signer la convention tripartite

Le président, Jean-Marc FARGIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20230628-2023049-DE
Reçu le 06/07/2023